



SAINT-GERVAIS, mon village

Bulletin N° 04

MAI 2021



Le Mot du Maire :

Chers concitoyens,

Sommes-nous à la veille de retrouver une vie normale après une année entre parenthèse ? La campagne de vaccination et les beaux jours qui s'approchent nous confortent dans cet espoir, restons optimistes.



Nous célébrerons notre fête nationale avec le feu d'artifice du 13 juillet, et si les conditions sont réunies, elle sera accompagnée du traditionnel repas.

Grâce au concours d'entreprises du village, diverses réalisations sont en cours. Des travaux d'embellissement ont débuté avec la réfection de massifs et la plantation de fleurs. Dans un même temps, le parking près du cimetière a été créé, et les jeux de boules ont été entièrement rénovés.

Le mur du chemin des Espais est en cours de restauration par l'association d'insertion « Passe Murailles ». La Commune s'est portée acquéreur de plusieurs parcelles de terre près du hameau des Cellettes pour permettre la réalisation d'une zone d'épandage pour un assainissement collectif.

L'élaboration du PLU avance, malgré les contraintes du Schéma de Cohérence Territoriale du Gard Rhodanien qui encadre rigoureusement les zones à construire.

Le projet d'occupation des anciennes classes a été présenté en CCC le 17 mars. L'installation prochaine des infirmiers dans un local aux normes a été confirmé par les services compétents. Le transfert de la bibliothèque et de la Mairie en rez-de-chaussée permettant un accès PMR (personnes à mobilité réduite) est à l'étude et devrait se concrétiser en 2022.

Le budget 2021 a été voté le 14 avril en Conseil municipal. Il reflète nos engagements en termes d'investissement et se veut responsable compte tenu de la construction de la nouvelle école. Le taux de la taxe foncière sur le bâti a été relevé pour couvrir les nouvelles charges dues au fonctionnement de l'école en particulier. En parallèle, pour soutenir cet effort, nous avons engagé une réduction des dépenses dans divers domaines (contrats, achats, services...). Nous aurons l'occasion de vous présenter tout cela plus en détails lors d'une réunion.

Comme vous le constatez, le premier trimestre de l'année 2021 fait preuve de dynamisme en terme de projets et de réalisations. Nous espérons que les activités associatives et festives suivront bientôt le même chemin !

Le Maire, Raymond CHAPUY

Je veux participer
à la vie du village



Conseil Communal Consultatif

45 personnes ont répondu présent lors du premier CCC.

Sujets abordés : **PLU, collecte des déchets, stationnement, embellissement et affectation des anciens bâtiments scolaires.**

Pour participer au prochain CCC, inscrivez-vous auprès de la Mairie !

Commémoration du 08 mai :

Le Conseil municipal déposera une gerbe au monument aux morts sans public.

Elections des 20 et 27 juin :

Le bureau de vote retourne dans l'ancienne salle de classe près de la Mairie.

Vide grenier le 13 juin :

Organisé par l'association **Au pays de Simo**, il se déroulera sur l'esplanade de la Cave coopérative.

Vous voulez exposer, remplissez le bulletin de réservation que vous trouverez sur le site du village <http://Mairie-stgervaisgard.fr/> rubrique « Informations récentes ».

Feu d'artifice : 13 juillet

Dans ce monde en perpétuel mouvement, une chose est sûre : le feu d'artifice aura bien lieu à cette date !

Retrouvez nos informations sur :

[facebook.com/SaintGervais30/](https://www.facebook.com/SaintGervais30/)

<http://Mairie-stgervaisgard.fr/>

Appli : [PanneauPocket](#)

Actions municipales :

08/01 : Visite du Président de l'Agglomération JC Rey (visite de l'école et présentation des projets)

19/01 : Conseil municipal

01/02 : Réunion avec l'architecte en charge des accès PMR pour la Mairie et la bibliothèque

02/02 : Comité de pilotage assainissement des Cellettes

05/02 : Assemblée Générale Ciel de Ghunsa

08/02 : Réunion autour de la forêt de Valbonne

11/02 : Réunion avec le service ordures ménagères Agglo

18/02 : Visite du Sénateur D. Bouad, et des Conseillers départementaux C. Serre et C. Bergeri, (visite de l'école et présentation des projets)

19/02 : Visite du Sénateur L. Burgoa (visite de l'école et présentation des projets)

25/02 Conseil municipal

26/02 Signature charte «Acheter local» avec GRISBI

05/03 Réunion ADEME (économie d'énergie).

05/03 Réunion de la Commission communale des impôts directs

11/03 Réunion avec l'ONF (gestion des bois communaux)

17/03 Réunion du Comité Communal Consultatif

18/03 Réunion avec l'architecte urbaniste pour PLU

18/03 : Conseil d'école

22/03 : Visite du Député A. Cellier (visite de l'école et présentation des projets)

24/03 : Réunion avec l'Association Forêt de la Valbonne

30/03 : Réunion des Personnes Publiques Associées pour le projet PLU

01/04 : Conférence avec services de l'État sur risques incendie et feux de forêt

01/04 : Assemblée Générale du Syndicat des vins AOC Saint-Gervais

06/04 : Réunion avec le Trésorier Payeur Général

14/04 : Conseil municipal (vote du budget)

16/04 Conférence sur captage prioritaire source des Cellettes

22/04 Présentation par l'architecte projet accès PMR pour la Mairie et la bibliothèque

22/04 Réunion avec Gendarmerie (sécurité et délinquance)

En janvier, février et mars, participation à plusieurs réunions sur le projet de territoire et le fonctionnement de l'Agglomération.

Réunion du Conseil communautaire le 12/4 (vote du budget et projet de territoire).

Point de situation :

PLU : Réunion de présentation du projet avec les PPA (Personnes Publiques Associées) pour définir les orientations possibles du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Hameau des Cellettes : en vue de réhabiliter la source des Cellettes et résoudre un important problème de pollution, la Mairie se porte acquéreur d'un terrain susceptible de recevoir un épandage pour un assainissement collectif.

Cabinet d'infirmiers et Bibliothèque : leur transfert vers une ancienne salle de classe est prévu pour maintenir l'accueil du public dans le cadre des normes PMR.

Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants : en collaboration avec la fondation *30 Millions d'Amis*, une campagne sera lancée dans les prochains mois.

Arrêté sécheresse : la Préfecture a déjà pris un arrêté sécheresse sur l'ensemble du Département. Vous pouvez consulter le site de la Préfecture :

<https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Actualites-de-l-annee>

Le risque de feu de forêt est important. La Mairie a informé les propriétaires particulièrement exposés.

Panneau Pocket est une application à installer sur votre téléphone. Elle permet à



la Mairie de vous envoyer des informations sous forme de message. C'est direct, c'est immédiat et cela

reste confidentiel. De nombreux vil-

lages autour de nous sont maintenant équipés.

Nous étudions d'autres usages avec cette application notamment les informations concernant les intempéries.

ÉTAT CIVIL

Naissance : Elina HERBÉ le 14 Avril 2021

Numéro d'astreinte de la Mairie :
06 70 01 35 60

En cas d'urgence, un élu est à votre écoute à ce numéro.

Le monde des associations :

Avec la situation sanitaire, la vie des associations a dû se réinventer. Certaines ont trouvé des solutions (la Gym de l'ASC ST-GERVAIS se fait en visio par exemple). Toutes souffrent de l'impossibilité de se rassembler et de partager les essentiels moments de convivialité.

Profitant de ce temps et pour rester en conformité avec les règles d'accueil du public, la Mairie a offert une formation **PSC1** aux premiers gestes de secours à

chacune des associations inscrites. Alerter les secours, masser, défibriller, traiter les hémorragies sont les gestes essentiels d'urgence qui peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations d'une gravité exceptionnelle. Ces gestes essentiels peuvent sauver des vies.

Défibriateur : la salle de la Coquillonne en est équipée. L'utilisation est expliquée pendant la formation PSC1.

Association Patrimoine

Après avoir entamé l'année 2020 par l'Assemblée générale du 25 janvier, en compagnie de Paul Payan, qui nous a guidé pour un voyage dans les cours occitanes du Moyen Âge, où les troubadours célébraient l'amour courtois, nos adhérents ont répondu avec enthousiasme à une visite du Palais des Papes. Ils y ont admiré le 8 février les œuvres d'Ernest Pignon-Ernest à travers l'exposition rétrospective spectaculaire *Ecce Homo qui lui était consacrée*. Le 7 mars l'exposition d'Albert André aux Archives départementales de Nîmes se fit la veille du premier confinement. Nous fûmes contraints de renoncer à une initiation aux danses de cour de la Renaissance, à l'histoire des techniques de la photographie et à une sortie au Camp de César où nous aurions célébré le retour des beaux jours.

Avec grande difficulté, nous avons choisi de soutenir le cinéma et la brève réouverture de la salle du Casino de Bagnols-sur-Cèze. Après une tentative loupée d'assister à la projection du film

consacré à De Gaulle, notre choix s'est porté sur Poly que Nicolas Vanier a tourné dans la Vallée de la Cèze, que nous avons réussi à voir le 22 octobre (après une date encore annulée). Nous avons pris plaisir à y reconnaître les beaux paysages de notre territoire. C'était juste avant le 2e confinement !

Il ne nous a pas été possible de poursuivre et devant les obstacles permanents, nous avons préféré renoncer à tout projet. D'un commun accord, nous avons décidé de reprendre le cours normal des activités prévues l'an dernier dès que ce sera possible. Nos adhérents de 2020 n'auront pas à cotiser cette année. Nous retrouvons un fonctionnement normal – souhaitons-le – lors d'une A.G. début 2022.

Nous espérons vous retrouver toutefois bien plus tôt pour reprendre le "débat" où nous l'avions laissé ! Dans l'attente, prenez toujours soin de vous et restez prudents. Au nom du Bureau je vous souhaite une santé inébranlable.

La Présidente, Renée Lefranc

L'Amicale bouliste

Oublions l'année 2020 et concentrons-nous sur la saison 2021. Malgré un manque total de visibilité, le Bureau de l'Amicale a décidé de préparer l'avenir, en tablant sur un horizon meilleur ; surtout que nos terrains de jeux sont totalement rénovés.

Nous élaborons un calendrier de reprise avec ou sans couvre-feu. La reprise de l'activité est liée aux décisions gouvernementales et elle s'effectuera dans le plus strict respect des directives de sécurité sanitaire imposées à tous.

L'ensemble du Bureau de l'Amicale est impatient de remettre la machine en route. Le Président, D. Laffont

L'APE

Le contexte sanitaire limite grandement les actions de l'APE, mais les parents membres du bureau restent motivés. Nous avons réussi quelques belles actions notamment Halloween où nous avons offert des places de cinéma aux familles et Noël avec le Père Noël qui, sur une superbe calèche, a offert un livre à chacun des enfants ainsi qu'un magnifique spectacle pour l'ensemble des élèves.

Le succès de notre tombola et la vente de roses de la Saint Valentin lors du marché dominical nous permettra l'achat de matériel de sport ainsi qu'une dinette pour la nouvelle école. Sauf évolution négative du contexte sanitaire, l'association financera la venue d'illustrateurs, dans le cadre d'un projet pédagogique prévu avec le corps enseignant. Nous maintiendrons notre vente de brioches auprès des habitants.

Enfin, nous espérons organiser à la fin de cette année scolaire la fête de l'école qui nous a tant manqué l'an passé.

Les membres du Bureau

Société de chasse

La saison de chasse 2020/2021 s'est terminée le 31 mars avec la fin de la période de chasse en battue au sanglier ;

En ce qui concerne la chasse en battue le bilan de la saison est de :
- 60 sangliers, d'un poids allant de 20 kg à 85 kg ; - 6 chevreuils, conformément au plan de chasse autorisé par la préfecture afin de réguler leur population ;

- La participation moyenne lors des battues est de 14 chasseurs les jeudis et samedis. Depuis plusieurs saisons, nous ne chassons le dimanche que de façon exceptionnelle (mauvais temps le samedi par exemple) ;

La reprise des battues au sanglier est programmée au 15 Août. Nous allons comme chaque année consacrer l'inter-saison aux aménagements de sécurité (miradors et postes de tir), ainsi qu'à l'entretien des chemins et sentiers ;

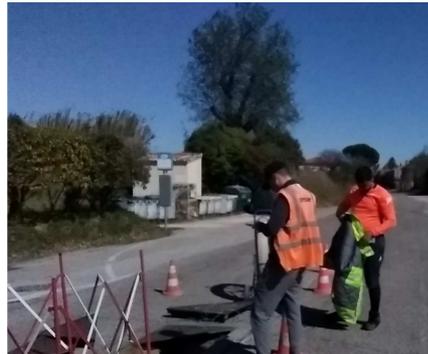
L'absence de dégâts par les sangliers, ou tout au moins de dégâts déclarés, nous permet d'envisager sereinement la prochaine saison. Nous restons toutefois vigilants et à l'écoute des viticulteurs afin de limiter au maximum l'impact du sanglier sur les cultures, il en va de l'équilibre budgétaire de notre association puisque l'indemnisation des dégâts est intégralement supportée par les chasseurs. A titre d'information, le montant des dégâts indemnisés par les chasseurs du Gard est de 340 000 € pour la saison 2019/2020.

Je rappelle que c'est avec plaisir que nous mettons à la disposition des promeneurs l'aménagement de pique-nique, contiguë à la « cabane des chasseurs », et situé chemin de Foncirgue ; notre seule réserve est le respect des lieux. Malheureusement, périodiquement, nous avons à déplorer des dégradations. Si ces incivilités se reproduisent, des plaintes seront déposées en gendarmerie et des poursuites seront engagées. Je termine par un point sur le petit gibier, si le lapin a totalement disparu, le lièvre est bien présent sur la commune depuis plusieurs années. Les faisans commencent à faire souche notamment en bord de Cèze. Nous envisageons de lâcher des perdreaux de repeuplement cet été. En espérant que vous pourrez apercevoir tous ces animaux lors de vos promenades. Le Président, JG Charbonnel

TRAVAUX EN COURS DANS LE VILLAGE



Réfection du mur du chemin des Espais



Installation de la fibre numérique



Rénovation du jeu de boules



Création du parking à l'est du cimetière



LES RÈGLES D'URBANISME À RESPECTER RELATIVES AUX CLÔTURES, PISCINES, FAÇADES

Les beaux jours arrivent et la succession des confinements a poussé beaucoup d'entre vous à entamer petits et grands travaux.

Quelle est la réglementation en vigueur ?

Une déclaration en Mairie est obligatoire pour :

- toutes les piscines d'une surface de 10 m² et plus.
- les travaux de ravalement ou ceux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment (portes, volets, fenêtres, toitures et pergolas ...).
- la modification de la destination d'un bâtiment même sans travaux.
- la création ou modification de clôtures.

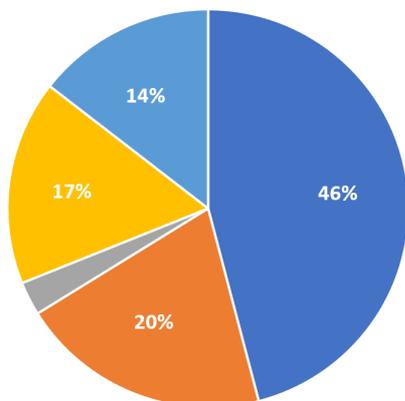
Toutes les constructions inférieures à 5 m² ne sont soumises à aucune autorisation mais doivent respecter certaines règles.

Rapprochez-vous de la Mairie pour toute information !

Saint-Gervais : Compte administratif 2020

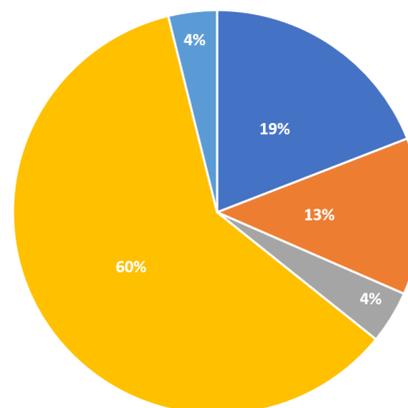
FONCTIONNEMENT

Dépenses : 532 667



Personnel	244 721	46%
Charges à caractère général	107 676	20%
Charges diverses	14 547	3%
Indemnités, syndicats, assos.	88 630	17%
Convention E/A	77 093	14%

Recettes : 720 756

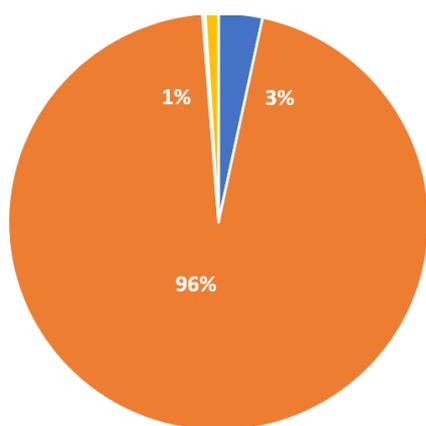


Report 2019	137 376	19%
Dotations	90 399	13%
Produits services	30 354	4%
Impôts taxes	434 868	60%
Subvention Agence Eau	27 759	4%

Un compte dans la continuité des précédents, qui intègre le transfert à l'Agglo de la compétence Eau Assainissement

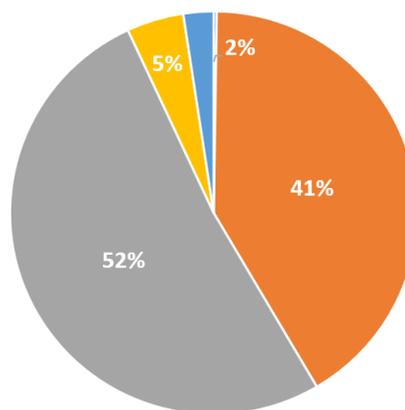
INVESTISSEMENT

Dépenses : 2 228 572



Eau/Assain Agglomération	75 000	3%
Nouvelle école	2 126 289	96%
Remboursements divers	4 722	0,21%
Investissements divers	22 561	1%

Recettes : 2 553 960



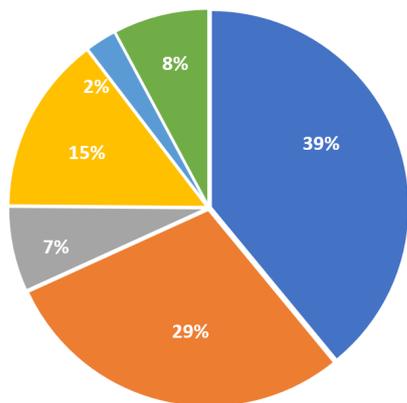
Report 2019	6 138	0,24%
Emprunt école	1 055 000	41%
Prêts relais école	1 316 000	52%
Subventions et autres	115 575	5%
FCTVA	61 247	2%

La part nouvelle école modifie singulièrement la section investissement du village.

Saint-Gervais : Budget primitif 2021

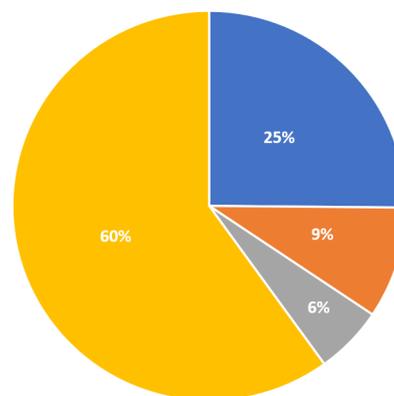
FONCTIONNEMENT

Dépenses : 641 776



Personnel	250 850	39%
Charges à caractère général	186 600	29%
Charges diverses	44 700	7%
Indemnités, syndicats, assos.	93 336	15%
Intérêts d'emprunt	16 290	3%
Virement vers investissement	50 000	8%

Recettes : 748 194

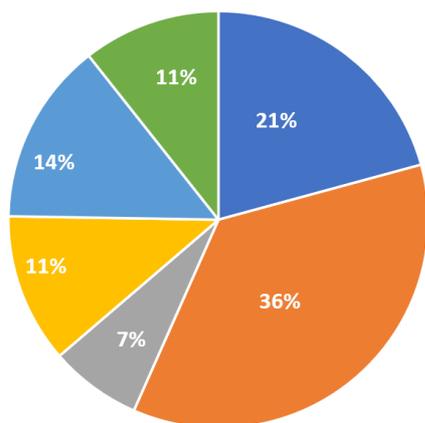


Report 2020	188 089	25%
Dotations	69 328	9%
Produits services	42 220	6%
Impôts taxes	448 557	60%

Augmentation significative des charges à caractère général due en partie à des factures de la cantine (cuisine centrale de Bagnols) de 2019 et 2020 pour 30 K€, et le SDIS pour 21 K€.

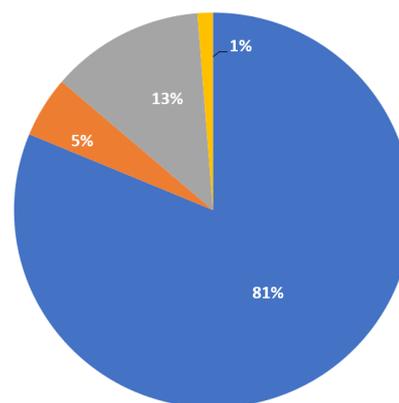
INVESTISSEMENT

Dépenses : 353 700



Projets du village	73 400	21%
Aménagements divers	126 800	36%
Eclairage	25 000	7%
Sécurité	41 000	12%
Imprévus	50 000	14%
Remboursement emprunt	37 500	11%

Recettes : 400 388



Report 2020	325 388	81%
Taxe aménagement	20 000	5%
Virement vers fonctionnement	50 000	12%
Divers	5 000	1%

En 2021, le remboursement du prêt relais se fera au fur et à mesure du versement des subventions : 220 K€ du département, 280 K€ de la subvention d'État 2020, 400 K€ de subvention d'État 2021 (dont nous attendons la confirmation) plus le remboursement de la TVA 2020.